

**CONSEIL MUNICIPAL DE CROZET**  
**COMPTE RENDU - SEANCE DU 27 JUN 2019 - A 20H30**

**Présents** : Mme DONZÉ Dominique, Mme JOUANNET Martine, M. ASSENARRE Louis, Mme HUISSOUD Chantal, M.GALICHET Cédric, M. ALLIOD Patrick, Mme BRIAND Marie-Pierre, M. DEQUENNE Bernard, M. GIROD DE L'AIN Johann, M.VOLPI Michel, M.PINEY Henri, Mme POMMES Kathy, M.FERRARI Antoine

**Absents** : Mme CRESPILO Sandrine, Mme JANISZEWSKI Christiane, M. ROSERES Jean-Pierre

**Excusés** : M. CHANEL Michel, M. DU BOIS Jérôme,

**Procurations** : M. DU BOIS Jérôme à M.GALICHET Cédric, M.CHANEL Michel à Mme DONZÉ Dominique

### **ORDRE DU JOUR**

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES – PERSONNEL**

1. PLUiH
2. Participation aux frais de fonctionnement du COSEC
3. Avenant n°1 - Accord cadre fourniture et livraison des repas restauration scolaire

#### **TRAVAUX**

4. Lancement de la consultation pour la conception et la réalisation du skate park

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

Ouverture de séance à 20h30

Mme le Maire remercie les conseillers de leur présence.

Antoine FERRARI est nommé secrétaire de séance

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - PERSONNEL**

#### **Point N° 1 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMUNAL (PLUIH) – AVIS DE LA COMMUNE**

Mme le Maire donne la parole à M.Galichet, adjoint à l'urbanisme. Il rappelle qu'il y a déjà eu plusieurs réunions au sujet du PLUiH et qu'il a été présenté en séance aux membres du conseil municipal par M.Scattolin, vice-président à l'aménagement à la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex. Le conseil municipal avait alors pris connaissance du zonage et du règlement. Suite aux différentes réunions et remarques, la commission urbanisme propose de valider le PLUiH mais souhaite émettre 4 requêtes qui seront inscrites dans la délibération et qui seront relevées auprès du commissaire enquêteur:

- La zone UGp2 devrait bénéficier des mêmes règles que le secteur UGp1
- Que tous les remblais et mouvements de terre soient totalement interdits sur les zones agricoles
- Étendre la zone UE derrière la Salle des Fêtes afin de permettre l'extension prévue du bâtiment
- Réduire la zone humide située à côté des bâtiments du CERN, route d'Harée, celle-ci ne correspondant pas à la réalité.

Concernant les mouvements de terre et les remblais, Mme le Maire ajoute que la municipalité a rencontré beaucoup de problèmes depuis le début du mandat à ce sujet.

M.Piney fait remarquer que dans le PLU actuel il est interdit de déposer tous matériaux sur les zones agricoles et ajoute que c'est mieux d'être plus ferme sur les mouvements de terre sur ces zones.

M.Assenarre indique que le chantier situé route d'Harée n'a pas été autorisé par la commission travaux, mais par la commission urbanisme.

M.Dequenne demande si ces requêtes seront recevables. M.Galichet précise qu'il y aura de nouveau un vote au conseil communautaire et qu'il devrait y avoir une écoute favorable.

M. Piney ajoute que la chambre d'agriculture n'accepte pas non plus les mouvements de terre.

Mme le Maire précise que l'intérêt écologique de l'arrêt des mouvements de terre sera mis en avant.

M. Piney indique qu'il est satisfait de l'évolution donnée au PLUiH par rapport aux discussions avec la Communauté d'Agglomération, mais ajoute qu'il est contre la sous densification de Crozet et Avouzon des zones UGp1 avec emprise au sol de 18% et de 10% pour l'UGp2. Un zonage en UGm1 et UGm2 avec une emprise au sol de 25% serait plus approprié et correspondrait mieux au reste de Crozet et de Villeneuve classé en UGm1. La sous densification d'une manière générale n'est pas la bonne solution et elle n'est pas logique dans les zones déjà construites. Mme le Maire ajoute que cela va à l'encontre des orientations générales du PADD et du PLUiH qui prévoient la limitation du développement du territoire. M. Assenarre ajoute qu'il est contre la densification.

M. Galichet indique que des petites particularités peuvent être faites sur certaines communes.

M. Galichet rappelle que tous les documents sont disponibles sur le site internet de la CAPG et consultables sur papier à la mairie.

**Le conseil municipal : à 1 voix contre, H. Piney**

**DONNE** un avis favorable pour l'adoption du PLUiH tel que présenté

**EMET** le souhait sans pour autant que ce dernier soit regardé comme subordonnant le caractère favorable de l'avis émis ci-dessus, que les problématiques susmentionnées puissent, à l'issue de l'enquête publique à venir, être réexaminée dans un sens plus favorable aux intérêts de la collectivité, notamment en procédant aux modifications, suppressions et ou amendement explicitées en séance

## **Point N° 2 PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU COSEC**

Mme le Maire rappelle que le 6 juin 2000, la commune a signé une convention avec le SIVOM de l'Est gessien pour la participation des communes au frais de fonctionnement du COSEC. Pour l'année scolaire 2018 / 2019, 47 élèves de Crozet étaient inscrits au collège et lycée international de Ferney-Voltaire. La participation financière demandée s'élève à **1200€**.

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**DECIDE** la participation comme indiquée ci-dessus.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget 2019.

## **Point N° 3 AVENANT N°1 ACCORD CADRE FOURNITURE ET LIVRAISON DES REPAS RESTAURATION SCOLAIRE**

Mme Huissoud adjointe aux affaires scolaires, rappelle qu'un accord cadre pour la fourniture et livraison des repas pour la restauration scolaire a été attribué à la société Bourg Traiteur en 2018. Au vu du cahier des charges, il est précisé que les prix du repas sont révisables en cas de reconduction du marché. Il convient donc de procéder à un avenant. Mme Huissoud rappelle les prix du repas dans le marché pour l'année 2018/2019 : 2.95 TTC le repas des maternels et 3.09€ TTC le repas des primaires. Le prix du repas pour l'année scolaire 2019/2020 dans l'avenant sont les suivants : 3.00 TTC le repas maternelle / 3.14 TTC le repas primaire. Ces nouveaux prix n'auront pas d'impact sur les tarifs en vigueur.

Mme Huissoud ajoute que dès la rentrée scolaire, les repas seront livrés dans des bacs gastro en inox fournis par la commune et non plus dans des bacs en plastique. Elle indique également que la proportion des produits BIO va être augmentée.

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'avenant n°01 avec la société BOURG-TRAITEUR

**AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

#### Point N° 4 LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA CONCEPTION – REALISATION DU SKATE PARK

M. Girod de L'Ain présente aux élus le cahier des charges du skate park. M.Alliod demande pourquoi ne mettons-nous pas des barrières tout autour ? M. Girod de L'Ain précise qu'un skate park doit être aéré mais que ce sera possible de rajouter des plantes autour. Mme Pommès indique que les skate park type « bowl » sont dangereux. M. Girod de L'Ain précise que la hauteur prévue dans le cahier des charges ne sera pas très haute. Mme Pommès relate que des jeunes demanderaient des « pumps tracks ». M. Girod de L'Ain précise que ce sont des équipements différents d'un skate park, c'est une autre discipline. M.Alliod indique qu'il serait judicieux de renvoyer les eaux de pluie dans la canalisation plutôt que dans un puits perdu. M.Assenarre précise qu'aujourd'hui, il est préconisé de laisser l'eau s'infiltrer naturellement dans les sols. M.Piney demande si en phase conception le concepteur sera déjà choisi ? Il est répondu que oui. M.Piney demande si la présentation du projet aura lieu en conseil ? Il est répondu que oui. M.Ferrari demande s'il n'existe pas des skate park clé en main ? M.Girod de L'Ain répond que non, ce sont des conceptions uniques adaptées à chaque terrain.

M.Jouannet indique que ce projet est une réflexion menée depuis plusieurs mois.

M.Ferrari demande quel type d'entretien est exigé ? Mme le Maire indique qu'il faut balayer l'aire, veiller à la bonne évacuation de l'eau et être vigilant aux types de plantations entourant le skate park.

M.Piney précise que la bonne tenue des ferrailles est essentielle, que les critères de sélection du candidat devront être importantes.

Mme le Maire précise que les critères de jugement des offres seront 40% pour le prix et 60% pour la valeur technique qui eux-mêmes auront des sous critères bien précis.

Mme Pommès demande s'il sera possible de voir les premières vues 3D. Il lui est répondu que oui.

#### Le conseil municipal : à l'unanimité

**AUTORISE** Mme le Maire à lancer la procédure et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci, et à la conclusion de ces marchés ainsi que tous les documents liés à l'exécution de ceux-ci.

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget pour la durée du marché.

### INFORMATIONS DIVERSES

- Mme le Maire fait part des difficultés rencontrées avec le maître d'œuvre en charge du réaménagement et de la sécurisation de la route d'Harée. Une réunion de cadrage aura lieu prochainement.
- Parking école : il y a eu beaucoup de réactions suite à la coupe des arbres. Les travaux démarrant le 8 juillet, il était nécessaire de les couper. Le nouveau parking sera beaucoup plus sécurisant pour les enfants et c'était une demande forte des parents.
- L'horaire de la fête école est décalé dans l'après-midi à cause de la canicule.
- La cérémonie du 14 juillet aura lieu à 11h30.
- La course la forestière sera de passage à Crozet au mois d'août.
- Crozet contact va être distribué ces jours-ci.
- Le vide grenier aura lieu le dernier dimanche de septembre.

Prochain conseil municipal le 05 septembre 2019.  
La séance est levée à 22H 15

Mme Dominique DONZÉ  
Le Maire,  
Le 03 juillet 2019



